

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2026**

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. S. ARNAUTOU, I. JACQUOT, Z.BEN ISMAIL, N. BAILLET, S. NOBILI, I. STUSSI, S. THIEBAUT, M. URSELLA, P. CHRETIEN, JP VALEIX, B. PFEIFER, F. SAINT-PIERRE, AM. SKA, M. CRESPINO-ACHAOUI, E. SKA D. ESNAULT, D. GAYE, S. SCHRAM, V. DENNETIERE, J. LITAIZE, P. LEMAIRE, A. CASTELA, A. ANDRE

Absents excusés :

C.LOUIS a donné pouvoir à F. SAINT-PIERRE
D.DEVITERNE a donné pouvoir à N. BAILLET
N. PAYET a donné pouvoir à S. ARNAUTOU
M.OGIEZ a donné pouvoir à A. CASTELA

Absents :

N. JACOB
C.JACOB

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, JP VALEIX ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

____OBJET____

Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Nomenclature ACTES– 8.1 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Enseignement

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

Contre : 0

Pour : 27

Rapporteur : N. BAILLET

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Pulnoy s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de Projet Éducatif de Territoire, visant à garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité sur l'ensemble des temps de sa journée : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le PEDT précédent arrivant à son terme, la commune a engagé en 2026 un travail de renouvellement associant l'ensemble des partenaires institutionnels (DSDEN 54, CAF de Meurthe-et-Moselle, Éducation Nationale) et des acteurs locaux. Le nouveau PEDT couvre les 3 prochaines années scolaires 2026/2027 – 2027/2028 – 2028/2029 et intègre la Charte Plan Mercredi.

Le PEDT est structuré autour des quatre axes de la Charte qualité Plan Mercredi et organise la complémentarité éducative entre l'école et les temps périscolaires sur l'ensemble des groupes scolaires du territoire :

- **Axe 1 - Épanouissement** : favoriser le bien-être de l'enfant sur tous les temps périscolaires à travers des activités ludiques, artistiques et sportives équilibrées. Les espaces de jeux libres et de repos sont aménagés pour permettre à l'enfant de se détendre et de s'exprimer à son rythme.
- **Axe 2 - Continuité éducative** : assurer la cohérence entre le temps scolaire et les temps périscolaires. Les projets pédagogiques des sites périscolaires sont articulés avec les projets d'école lors de réunions semestrielles inter-équipes et présentés annuellement en conseil d'école.
- **Axe 3 - Inclusion** : garantir l'accueil de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou relevant d'un PAI. Des protocoles formalisés, une formation continue des animateurs et une collaboration étroite avec les familles et les équipes médico-sociales constituent les leviers prioritaires.
- **Axe 4 - Citoyenneté** : développer le sens des responsabilités et de la vie collective en permettant aux enfants d'être acteurs de leur temps périscolaire. Le Conseil Municipal des Enfants et Jeunes (CMEJ), les forums de discussion et les projets collectifs initiés par les enfants en sont les supports principaux.

Le dossier a été présenté aux services de l'État en vue de sa validation prévue courant juillet 2026 pour une entrée en application dès septembre 2026.

La validation de ce projet prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité et les services de l'État pour une durée maximale de trois ans.

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 521-1, L. 551-1, R. 551-13, D. 411-2 et D. 521-10 ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des activités périscolaires

Vu le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des activités périscolaires dans le cadre des activités périscolaires ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 13 décembre 2013 relative à l'élaboration du projet éducatif territorial ;

Considérant que la commune de Pulnoy organise des temps d'accueil périscolaires sur ses deux groupes scolaires, en lien avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire ;

Considérant que le Projet Éducatif de Territoire constitue le cadre partenarial permettant d'assurer la cohérence et la qualité des activités proposées aux enfants avant, pendant et après l'école, ainsi que le mercredi ;

Considérant que le PEDT, lorsqu'il intègre la Charte Plan Mercredi, ouvre droit à l'application de taux d'encadrement assouplis pour les accueils de loisirs périscolaires du mercredi, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

Considérant que la convention de PEDT doit être signée par le maire, le représentant de l'État, le directeur académique des services de l'Éducation nationale et le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'avis de la commission 2 en date du 15 Juin 2026 ;

Considérant l'exposé de Madame BAILLET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le Projet Educatif de Territoire 2026-2029 de la ville de Pulnoy ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le Projet Éducatif Territorial 2026-2029 ainsi que tout document afférent à ce dossier.

PJ : Projet Educatif de Territoire 2026-2029

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 02/07/2026 et que la convocation a été faite le 22/06/2026

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 2 juillet 2026

Le Maire



Le Maire,

Sandrine ARNAUTOU





Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	Mme BAILLET Nathalie
Fonction	Adjointe aux affaires scolaires et des services aux familles
Adresse	2 rue du tir 54425 PULNOY
Téléphone	03 83 29 16 64
Adresse électronique	contact@pulnoy.fr
Coordination du projet assurée par	
Nom et prénom du responsable pédagogique	M. ROVARIS Jessy
Fonction	Directeur du Service Toutes Générations
Adresse	2 rue du tir 54425 PULNOY
Téléphone	03 83 29 16 64
Adresse électronique	jessy.rovaris@pulnoy.fr

Sommaire

- 1 Le territoire
- 2 Les modalités d'accueil des publics spécifiques
- 3 Les partenaires du projet, la structure de pilotage et les modalités de pilotage
- 4 Les activités proposées et les objectifs éducatifs
- 5 Le plan mercredi
- 6 Le taux d'encadrement appliqué
- 7 Les atouts et contraintes du territoire
- 8 Les articulations entre les activités et les dispositifs existants
- 9 Les modalités d'évaluation

1

Le territoire

Commune	Nombre d'habitants
PULNOY	5099

	Nombre d'enfants concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	173
Niveau élémentaire	309
Niveau secondaire	Non concerné
	Nombre d'établissements scolaires concernés
École maternelle	2
École élémentaire	2

Les sites scolaires sont regroupés au sein d'un territoire unique. Pulnoy est une commune péri-urbaine de la Métropole du Grand Nancy, ce qui confère à son territoire des caractéristiques spécifiques en termes d'accès aux équipements, de mobilité des familles et de dynamique de population.

La commune dispose d'équipements sportifs et de loisirs diversifiés et nombreux, tels que des city-stades, un parcours de santé et un parcours sensoriel, des espaces naturels comme la forêt et le plan d'eau, ainsi que des aires de jeux en accès libre. S'ajoutent à cela des équipements structurants comme le centre socio-culturel, le gymnase et le dojo.

Par ailleurs, ces infrastructures font l'objet d'un usage partagé avec différents usagers et partenaires du territoire, favorisant ainsi une dynamique collective et une optimisation des espaces disponibles.

Le décret n ° 2013-707 du 2 août relatif au projet éducatif territorial prévoit dans son premier article que :

« Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement, par la commune siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales ».

2

Les modalités d'accueil des publics spécifiques

L'organisation du temps scolaire choisi sur la commune s'effectue sur 4 jours.

7h00-8h30 <u>Lieu :</u> Espace 4 vents 15 rue du bois pour le Château d'eau Masserine 2 rue du Breuillot	<u>Accueil du matin :</u> (Échelonné au quart d'heure) Aménagement des espaces favorisant l'autonomie de l'enfant dans la gestion de son rythme, en tenant compte de ses besoins et des spécificités liées à son âge.
11h30-13h30 <u>Lieu de restauration :</u> <u>Lieu :</u> Espace 4 vents 15 rue du bois pour le Château d'eau Masserine 2 rue du Breuillot	Les enfants de l'école maternelle du Château d'Eau déjeunent en deux services, de 11h30 à 13h15, tandis que ceux de l'école de la Masserine prennent leur repas de 11h30 à 12h30. Après le repas, un temps calme est proposé aux plus jeunes, accompagné de petits jeux encadrés par les animateurs. Les enfants des sections moyennes et grandes des deux sites participent quant à eux à des activités adaptées à leur âge avant ou après le repas en fonction du service de restauration du site. Les enfants des classes élémentaires de l'école du Château d'Eau déjeunent également en deux services, de 11h30 à 13h20. Le premier service se déroule de 11h30 à 12h30 : les enfants les plus grands y participent dans une démarche pédagogique favorisant le vivre-ensemble, le partage et l'autonomie. Ils se servent seuls, sous la surveillance des animateurs. Le second service a lieu de 12h30 à 13h20, durant lequel les repas sont servis par les animateurs. Pendant le temps où ils ne sont pas au repas, les enfants des deux sites participent à des activités organisées en cohérence avec le projet pédagogique du site et ses objectifs éducatifs. Les enfants des classes élémentaires de l'école de la Masserine déjeunent quant à eux de 12h30 à 13h30, après le service des maternelles.

16h30-18h30 Lieu : Espace 4 vents 15 rue du bois pour le Château d'eau Masserine 2 rue du Breuillot	Accueil du soir (Départs échelonnés au quart d'heure) Des activités variées et adaptées sont proposées à chaque groupe d'enfants. Elles sont organisées en fonction de l'âge, des besoins et du rythme des enfants, afin de favoriser leur participation, leur bien-être et leur épanouissement. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique et poursuivent des objectifs éducatifs tels que l'autonomie, la coopération et la découverte.
--	---

Lorsqu'il est porté à la connaissance du Service Toutes Générations (STG) qu'un enfant est en situation de handicap, le coordinateur UFCV des sites périscolaires et le directeur du STG peuvent être amenés à participer aux différentes réunions de concertation qui sont mises en place en début et ou en cours d'année avec les familles, les équipes enseignantes, les équipes d'animation ainsi que l'infirmière ou le psychologue scolaire.

En cas de besoin, les animateurs accompagnant l'enfant bénéficient d'un temps de formation spécifique par les Directeurs de site périscolaire afin de pouvoir intervenir de manière adaptée et rapide. Ils disposent également de l'ensemble des documents nécessaires garantissant une transmission fiable des informations en cas d'urgence (fiches sanitaires).

Selon la nature du handicap, un protocole d'accueil individualisé (PAI) peut être établi, ainsi qu'une éventuelle prise en charge financière d'un poste d'accompagnant pour l'enfant sur le temps périscolaire. Dans la mesure du possible cet accompagnement peut se réaliser par l'AESH qui intervient déjà sur le temps scolaire, dans une logique de continuité éducative.

Enfin, du matériel adapté (exemple : casques anti-bruit) peut être mis à disposition de l'ensemble des intervenants afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et l'aménagement d'une salle ZEN est en projet.

3

Les partenaires du projet, la structure de pilotage et les modalités de pilotage

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an, et davantage si une situation particulière l'exige.

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
Le Maire L'Adjointe en charge des affaires scolaires et des services aux familles Le Directeur Général des Services Le Directeur du Service Toutes Générations L'assistant de Direction des Services Techniques Le Directeur et les directrices des écoles de la ville Les Agents communaux La Restauration scolaire API La SDJES La CAF	Coordinateur UFCV Directeurs de site	Les représentants de parents d'élèves pour chaque école

4

Les activités proposées et les objectifs éducatifs

Tout au long de l'année, les enfants sont encouragés à participer à des animations favorisant la découverte culturelle, sportive et éducative.

Nature des activités proposées

Les activités mises en place sont diversifiées et adaptées aux différents âges des enfants :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques et techniques
- Ateliers d'écriture et de lecture
- Jeux de stratégie (échecs, dames, etc.)

- Jeux collectifs en extérieur (type grands jeux : Escape Game)
- Actions autour de la citoyenneté et du développement durable (jardin pédagogique, tris des déchets...)
- Activités ludiques diverses
- Jeux calmes, temps de repos et de détente

Lieux de réalisation des activités périscolaires

Les activités se déroulent dans différents espaces du territoire :

- Maison des jeunes
- Locaux périscolaires
- Locaux scolaires
- Salle de restauration (cantine)
- Espaces associatifs

Objectifs du PEDT

Le Projet Éducatif Territorial vise à mobiliser l'ensemble des ressources locales afin d'assurer la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées sur le territoire, aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire.

Objectif 1 : Favoriser le lien entre les structures d'accueil et les familles

Objectif éducatif : Renforcer la relation de confiance entre les équipes d'animation, les structures périscolaires et les familles, en faisant des temps périscolaires des espaces ouverts, lisibles et accessibles à tous les parents, y compris ceux les plus éloignés des dispositifs.

Objectifs généraux : Concrètement, cet objectif se traduit par l'ouverture régulière des lieux d'accueil aux familles, notamment à travers l'organisation d'événements fédérateurs : pot de rentrée permettant la présentation de l'équipe d'animation sous forme de spectacle, spectacle de fin d'année valorisant les productions des enfants, cafés parents et ateliers partagés permettant aux familles de vivre un temps d'activité aux côtés de leurs enfants. Ces temps contribuent à rendre visibles les projets pédagogiques conduits tout au long de l'année et à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté éducative partagée.

Indicateurs d'évaluation : L'atteinte de cet objectif sera mesurée par l'évolution de la qualité de la communication avec et auprès des familles : taux de participation aux événements organisés, retours des familles via les fiches de satisfaction annuelles, nombre d'actions associant directement les parents sur la période, et analyse des sollicitations reçues (questions, signalements, initiatives parentales). Une amélioration du sentiment d'information et de proximité exprimé par les familles constituera l'indicateur qualitatif central.

Objectif 2 : Éduquer à l'écocitoyenneté et au développement durable

Objectif éducatif : Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux et aux comportements responsables, en les rendant acteurs de démarches concrètes inscrites dans leur quotidien, en lien avec les ressources et les partenaires du territoire.

Objectifs généraux : Cet objectif se décline en plusieurs actions complémentaires. La sensibilisation au gaspillage alimentaire est menée sur les temps de restauration scolaire, en lien avec la société de restauration, selon un protocole de pesée des déchets alimentaires. Des jardins pédagogiques sont implantés sur chacune des écoles de la commune, permettant aux enfants de suivre un cycle de culture de la graine à la récolte. L'Expédition Verte, portée par le CMEJ, engage les jeunes dans des actions de découverte et de préservation de l'environnement local. Enfin, la Mission Ados réalise du mobilier à partir de matériaux de récupération (palettes), illustrant concrètement les principes d'économie circulaire et de réemploi.

Indicateurs d'évaluation : Les résultats seront appréciés à travers plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs : obtention ou renouvellement de labels environnementaux (Éco-École, etc.) ; résultats des pesées de déchets alimentaires permettant de mesurer l'évolution du gaspillage sur la période ; nombre d'actions écocitoyennes menées par année scolaire ; multiplication et diversification des projets engagés sur la durée du PEDT.

Objectif 3 : Favoriser l'inclusion de tous les enfants

Objectif éducatif : Garantir à chaque enfant, quelles que soient ses caractéristiques, ses besoins ou sa situation, un accueil de qualité dans des conditions adaptées, en s'appuyant sur une approche partenariale et sur une organisation des espaces pensée pour l'inclusion.

Objectifs généraux : Cet objectif repose sur trois leviers. En premier lieu, le développement de partenariats avec les associations spécialisées, les équipes enseignantes et les familles, afin de construire des réponses individualisées pour les enfants à besoins spécifiques (PAI, protocoles d'accueil, formations des animateurs, lien avec l'infirmière et le psychologue scolaire). En deuxième lieu, la création d'une salle ZEN au sein de l'école du Château d'Eau, espace sensoriel apaisé destiné aux enfants nécessitant un retrait temporaire du groupe pour réguler leurs émotions. En troisième lieu, une réflexion en cours sur la restructuration des espaces d'accueil périscolaires à l'école de la Masserine, rendue nécessaire par la fermeture d'une classe scolaire, afin de maintenir des conditions d'accueil optimales malgré l'évolution du bâti.

Indicateurs d'évaluation : L'objectif sera évalué au regard de la capacité effective à accueillir tous les enfants dans des conditions optimales : nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis et accompagnés, nombre de PAI mis en place et suivis, avancement de la création de la salle ZEN et de la restructuration des espaces à la Masserine, et qualité perçue de l'accueil exprimée par les familles concernées lors des réunions de concertation et via les retours annuels.

Exemples de projets pour la rentrée 2026/2027

COMEDIE MUSICALE :

La Mission Ados souhaite organiser une comédie musicale intergénérationnelle durant l'année scolaire 2026-2027, avec une représentation finale en juin 2027. Ce projet collectif réunira adolescents, enfants, familles et habitants autour de différentes disciplines artistiques : chant, danse, théâtre, écriture, création de décors et costumes. Les adolescents participeront activement à la création du spectacle, notamment au choix du thème avec la mise en place d'un comité de pilotage pour suivre l'avancement du projet selon un calendrier réalisé dès septembre. L'objectif est de favoriser les échanges intergénérationnels, développer la créativité et renforcer la cohésion au sein de la ville de Pulnoy.

TABLE RONDE JOURNALISTIQUE :

Le pot de rentrée de l'UFCV a été repensé afin de lui donner une dimension plus professionnelle et conviviale, tout en mettant en valeur les équipes et les projets pédagogiques des différentes structures d'accueil. L'événement prendra la forme d'une émission radio/interview en direct, animée par un journaliste professionnel devant les familles et les enfants. Chaque équipe présentera son site et ses actions à travers un échange de quelques minutes, avec la possibilité pour le public de poser des questions. Les interventions pourront également être retranscrites afin d'être partagées aux familles absentes. La soirée se clôturera par un temps convivial autour d'un pot, favorisant les échanges entre les équipes et les familles.

5

Présentation du plan mercredi sur votre territoire

Présentation des 4 axes de la charte qualité Plan Mercredi

Axe 1 : Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Axe prioritaire	
Jusqu'à 10 ans	De 11 à 17 ans
Jusqu'à l'âge de 10 ans, les actions mises en place visent à développer progressivement l'autonomie des enfants. Elles favorisent le vivre-ensemble, le partage et la tolérance, ainsi	Créer des espaces de communication ainsi que des lieux dédiés permettant aux jeunes de s'exprimer librement, de partager leurs idées et de participer à la vie des structures, d'être acteurs des activités proposées.

que l'apprentissage de la citoyenneté et le respect de l'environnement. Les enfants sont également encouragés à évoluer progressivement vers des activités proposées aux plus grands, afin de faciliter la continuité de leur parcours éducatif (mise en place d'une passerelle des CM2 vers la Mission ados) Le projet vise par ailleurs à garantir un accès élargi aux activités sportives, culturelles et de découverte, tout en développant la curiosité et les connaissances des enfants. Enfin, la mise en place d'un conseil municipal des enfants et des jeunes permettant de les initier concrètement à la vie démocratique et à l'expression citoyenne.	Développer et renforcer les réseaux entre les jeunes afin de favoriser les échanges et la solidarité Encourager les liens entre les institutions (collèges, lycées) et les structures d'accueil de jeunes (échanges avec d'autres communes – CTG) Mettre en place un Conseil municipal des enfants et des jeunes, permettant leur participation active à la vie locale et à l'apprentissage de la citoyenneté
Objectifs éducatifs	
Développer des actions éducatives centrées sur la citoyenneté, notamment à travers les enjeux liés à l'environnement (participation des enfants au CMET (Conseil métropolitain des enfants aux transitions) Sensibiliser les enfants aux défis écologiques de demain et encourager des comportements responsables (partenariat anti gaspillage avec ECOGEOS (bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie environnementale, offrant des services en matière de gestion durable et intégrée de l'environnement et des territoires), mise en place sur la commune d'un Frigo solidaire (convention avec la métropole), participation au projet Eco Ecole... Prendre en compte le rythme et les besoins de chaque enfant dans l'organisation des activités Favoriser l'autonomie des enfants, notamment lors des déplacements, et encourager les plus grands à accompagner et encadrer les plus petits	Permettre aux jeunes de s'exprimer pleinement et de valoriser leurs idées Développer des actions de sensibilisation à la prévention (santé, risques, comportements responsables) Favoriser la cohésion et l'esprit de groupe au sein des activités Apprendre à utiliser différents outils et matériels mis à disposition (informatique, appareils photo, logiciels, web radio) Développer les compétences de recherche sur un thème donné Mettre en place des projets d'exposition afin de valoriser les productions et attirer d'autres adolescents Mise en place d'événements tels que des lotos solidaires ainsi que des spectacles de chant, de théâtre et de danse, afin de favoriser la convivialité, la participation des jeunes et la valorisation de leurs talents.

Valoriser et respecter la diversité des individus (partenariat avec JB Thierry / handicap – UNICEF (charte du vivre-ensemble ...)	
Moyen mis à disposition de l'équipe	
Des locaux adaptés et aménagés en fonction de l'âge des enfants, favorisant leur bien-être et leur sécurité Le recours à des intervenants extérieurs, permettant d'enrichir les activités proposées et d'apporter des compétences spécifiques complémentaires	Mise en place d'interventions dans différents lieux, notamment au collège Diversification des activités proposées afin de répondre aux attentes des adolescents Utilisation de matériel « classique » toujours apprécié des jeunes pour dynamiser les groupes (ping-pong, billard) ainsi que le développement d'outils innovants comme un studio de web-radio
Modalité et critères d'évaluation	
Présentation des projets pédagogiques aux parents lors d'événements organisés en début d'année scolaire, notamment à l'occasion d'un pot de rentrée permettant la présentation de l'équipe d'animation Organisation de rencontres avec les familles (expositions des travaux des enfants et des ados, mise en place d'un spectacle des enfants et des ados en fin d'année) afin de favoriser les échanges et le lien entre les acteurs éducatifs Mise en place d'appels personnalisés aux parents si besoin pour assurer un suivi individualisé, renforcer la proximité avec les familles et, lorsque cela est nécessaire, définir des modalités d'accueil adaptées aux besoins de l'enfant	

Axe 2 : L'accueil de tous les publics (Enfants et familles)

Axe prioritaire	
Jusqu'à 10 ans	De 11 à 17 ans
Socialisation Accueil d'un large public (enfant, ado-naissant, adolescent)	
Objectifs éducatifs	
Favoriser l'intégration de tous les enfants au sein des groupes Développer la tolérance et le respect face aux différences	

Organiser des rencontres et des actions collectives, telles que des lotos solidaires au profit du frigo solidaire de la ville, afin de promouvoir les valeurs de solidarité et d’entraide	
Moyen mis à disposition de l’équipe	
Des bâtiments, notamment ceux de l’école des 4 Vents, adaptés à l’âge du public accueilli, garantissant des conditions d’accueil sécurisées et appropriées aux besoins des enfants.	Possibilité d’adapter les horaires d’accueil afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des jeunes Mise à disposition d’un bâtiment dédié à l’accueil des jeunes et parfois des Séniors (Maison des Jeunes – MDJ), favorisant un cadre adapté et sécurisé Installation de supports d’expression permettant de recueillir les envies, idées et propositions des jeunes afin de les associer à la vie de la structure
Modalité et critères d’évaluation	
Goûters animés ou grands jeux et pot avec les parents avant chaque vacances	Mise en place d’une fiche d’évaluation après chaque activité, réalisée conjointement avec les animateurs et les jeunes afin de favoriser l’analyse et l’amélioration des pratiques Organisation de spectacles thématiques impliquant les parents, permettant de valoriser les projets menés Présentation ou exposition des activités au public afin de mettre en valeur les réalisations des enfants et des jeunes

Axe 3 : Mise en valeur des richesses du territoire

Axe prioritaire	
Jusqu’à 10 ans	De 11 à 17 ans
Développer la capacité à observer son environnement et à porter attention au monde qui nous entoure.	Sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement durable et de l’écocitoyenneté (rallye expédition verte, plantation et jardinage, composteur…) Mettre en place et encourager des actions écoresponsables et citoyennes au sein des activités et des projets proposés
Objectifs éducatifs	

Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et à la préservation de la nature Mettre en place un projet d'incubation permettant de faire éclore des poussins, afin de sensibiliser les enfants au cycle de la vie et au respect du vivant. Organiser des grands jeux en extérieur afin de développer l'observation, la curiosité et la découverte de la faune et de la flore	Développer les connaissances des jeunes sur leur environnement et leur cadre de vie Favoriser l'ouverture d'esprit et l'élargissement des horizons des jeunes à travers les échanges et le contact humain Apprendre à effectuer des recherches de manière autonome et pertinente Savoir utiliser, détourner et valoriser les ressources naturelles de manière créative et responsable (création de jardinières avec des palettes en bois) Développer l'autonomie dans les déplacements au sein de l'agglomération (savoir utiliser les transports en commun pour réaliser des sorties autour de la ville)
Moyen mis à disposition de l'équipe	
Offrir la possibilité de se déplacer et d'évoluer dans différents espaces de la ville (plan d'eau, parcours de santé, cours d'école, espaces urbains) afin de diversifier les lieux d'activités Favoriser les échanges avec d'autres communes et encourager la participation à leurs événements, dans une logique d'ouverture et de découverte du territoire plus large (CTG avec Seichamps et Saulxures)	Organiser des rencontres avec des partenaires et intervenants extérieurs afin d'enrichir les projets et les expériences des jeunes Favoriser les échanges avec d'autres accueils jeunes des communes voisines pour développer l'ouverture et le partage d'expériences (olympiades, rencontres sportives et ou culturelles) Prévoir des temps de préparation en amont des rencontres afin de structurer les projets et impliquer pleinement les jeunes dans leur organisation
Modalité et critères d'évaluation	
Présentation des projets et des productions des enfants sous forme d'expositions sur différents lieux, afin de valoriser les thèmes abordés et de les rendre accessibles à tous (hall de la mairie, Maison des Jeunes, etc.)	

Axe 4 : Développement des activités éducatives de qualité

Axe prioritaire	
Jusqu'à 10 ans	De 11 à 17 ans
Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans un cadre sécurisant et adapté à ses besoins.	Favoriser la responsabilisation et l'engagement des adolescents dans les projets et la vie collective Sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement durable et de la citoyenneté Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des adolescents à travers des activités adaptées et valorisantes

	Permettre aux jeunes d’être acteurs et participants actifs des différentes activités proposées.
Objectifs éducatifs	
Encourager les enfants à communiquer entre eux afin de favoriser les échanges et la vie en groupe	Développer la confiance en soi grâce à différents moyens d’expression
Développer l’écoute et le respect des avis de chacun	Promouvoir le respect des personnes, des lieux et du matériel
Sensibiliser au respect des locaux et du matériel mis à disposition	Permettre l’expression des choix sous diverses formes (affiches, écrits, pièces de théâtre, etc.)
Proposer une diversité de jeux ou d’activités créatives afin de stimuler l’imaginaire	Encourager l’engagement des jeunes dans des projets collectifs
	Favoriser l’ouverture sur l’environnement et le monde
	Participer à des actions de solidarité et de citoyenneté (projet du CMEJ avec la SLPA)
	Organiser des temps de débat autour de sujets d’actualité, de films, ainsi que des enregistrements d’émissions de radio
Moyen mis à disposition de l’équipe	
Prévoir des temps dédiés à la finalisation des projets afin de permettre aux jeunes d’aboutir leurs réalisations dans de bonnes conditions	Faire intervenir des intervenants extérieurs afin d’enrichir les activités proposées
Mettre à disposition du matériel adapté pour accompagner la mise en œuvre et la concrétisation des projets	Mettre à disposition des outils de communication, notamment la web radio
	Organiser des interventions et sorties extérieures
	Co-construire le programme des vacances avec les adolescents afin de les impliquer dans l’organisation des activités
	Participer à des chantiers jeunes en lien avec le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)
	Proposer plusieurs activités autour d’un même thème (recherches, cuisine, activités créatives, etc.) afin de diversifier les approches et les centres d’intérêt
Modalité et critères d’évaluation	
Organisation, une fois par période, d’un temps de réunion avec les enfants sous forme de forum de discussion afin d’échanger sur la période écoulée, de recueillir leurs avis et de favoriser leur participation active à la vie du groupe.	Mise en place de réunions entre les animateurs et les jeunes afin de présenter et d’organiser le déroulement de la journée avant son lancement sur les vacances scolaires et mensuellement hors vacances scolaires

	Adaptation et réajustement régulier du programme quotidien en fonction des besoins et des demandes des jeunes Organisation d'un temps d'échange avec les intervenants à la fin de chaque activité afin de faire le bilan des actions menées En fin de chaque thème, chaque participant est invité à rédiger son appréciation ou ses commentaires dans un livre d'or, permettant de recueillir les retours et de valoriser les expériences vécues
--	---

Activités proposées les mercredis

Les mercredis, un panel d'activités variées est proposé aux enfants afin de répondre à leurs besoins, à leurs envies et à leur rythme, tout en favorisant leur développement global avec des objectifs définis dans le projet pédagogique en lien avec le PEDT de la ville.

Thématiques d'activités retenues

- Activités physiques et sportives visant le développement moteur, la coopération et le goût de l'effort
- Activités artistiques et culturelles favorisant l'expression, la créativité et l'ouverture culturelle
- Activités scientifiques et techniques permettant la découverte, l'expérimentation et la manipulation
- Activités autour de la cuisine (Food Art), permettant de développer la créativité des enfants à travers la réalisation de préparations culinaires ludiques et artistiques, tout en favorisant la découverte du goût, des textures et des aliments.
- Ateliers de lecture et d'écriture pour développer le langage et l'imaginaire
- Jeux de stratégie (échecs, dames, etc.) développant la réflexion et la logique
- Jeux collectifs et activités de plein air favorisant la socialisation et le vivre-ensemble
- Actions de citoyenneté et de développement durable pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociaux (poursuite du projet de jardin pédagogique)
- Activités informatiques et numériques pour l'initiation aux outils digitaux
- Activités ludiques diverses pour varier les approches et les plaisirs
- Jeux calmes, temps de repos et de détente afin de respecter le rythme de chaque enfant

6

Le taux d'encadrement appliqué

Le taux d'encadrement appliqué est :

	CANTINE/PERISCOLAIRE	MERCREDIS RECREATIFS	MISSION ADOS
Enfants – de 6 ans	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 10 enfants	
Enfants + 6 ans	1 animateur pour 18 enfants	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 12 enfants

Les taux d'encadrement assouplis applicables dans le cadre d'un PEDT labellisé Plan Mercredi constituent une contrepartie à un engagement qualitatif formalisé, et non une dérogation au principe de qualité d'accueil. Leur application repose sur trois leviers de compensation.

En premier lieu, la stabilité des équipes d'animation, qui interviennent sur l'ensemble des temps périscolaires, permet un suivi individualisé des enfants et un lien de confiance avec les familles que des contraintes de ratio plus élevées rendraient financièrement difficiles à maintenir. En deuxième lieu, les ressources ainsi dégagées sont réorientées vers le contenu éducatif : recours à des intervenants extérieurs, diversification des activités, formation des animateurs. Enfin, l'organisation des espaces et des temps est pensée pour compenser le ratio : groupes constitués en fonction de l'âge et des besoins, aménagement différencié des locaux, protocoles d'accueil formalisés pour les enfants à besoins spécifiques.

Ces éléments s'inscrivent dans le cadre des quatre axes de la charte qualité Plan Mercredi et font l'objet d'une évaluation régulière en comité de pilotage, garantissant l'adéquation permanente entre les moyens mobilisés et les objectifs éducatifs fixés par la présente convention.

7

Les atouts et les contraintes du territoire

La commune a réalisé des investissements importants et durables, tant sur le plan humain que financier et matériel.

La qualité ainsi que la proximité des équipements constituent un atout majeur pour les enfants, les parents, les enseignants, les animateurs et les associations. Elles favorisent ainsi l'utilisation partagée des différents locaux en fonction des besoins des projets.

L'accès aux cours de récréation est privilégié afin de favoriser les jeux en extérieur, permettant aux enfants de se dépenser physiquement, de courir et de se défouler avant de reprendre des activités plus calmes.

Par ailleurs, certains locaux ont été spécifiquement aménagés en fonction de l'âge des participants afin de répondre au mieux à leurs besoins et d'assurer des conditions d'accueil adaptées.

Contraintes identifiées

Si le territoire présente des atouts significatifs, plusieurs contraintes doivent être prises en compte dans la mise en oeuvre du projet éducatif.

Sur le plan des publics, une partie des familles présente des difficultés de mobilité ou des contraintes horaires qui limitent leur participation aux temps d'échanges et aux événements organisés par les structures périscolaires. Le repérage et l'accompagnement des publics les plus éloignés des dispositifs — notamment les enfants à besoins éducatifs particuliers non reconnus par la MDPH — constituent également un défi permanent pour les équipes.

Sur le plan des ressources humaines, le secteur de l'animation périscolaire est soumis à des tensions de recrutement régulières, en particulier pour des profils qualifiés (BAFA, BAFD, BPJEPS). La gestion des remplacements sur des temps fractionnés (matin, midi, soir) complexifie l'organisation et peut fragiliser la continuité des projets pédagogiques.

Enfin, l'usage partagé de certains équipements (gymnase, espaces extérieurs, locaux scolaires) implique une coordination étroite avec les autres utilisateurs, ce qui peut contraindre la programmation des activités sur certaines périodes.

8

Les articulations entre les activités et les dispositifs existants

La continuité éducative entre les différents temps de l'enfant constitue l'un des principes fondateurs du présent PEDT. Elle repose sur une organisation pensée pour que le passage du temps scolaire au temps périscolaire ne constitue pas une rupture, mais une prolongation cohérente du parcours éducatif de chaque enfant.

Continuité humaine

Les animateurs interviennent sur l'ensemble des temps périscolaires de la semaine (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir et mercredis récréatifs). Cette présence continue favorise le développement d'un lien de confiance durable avec les enfants et permet un suivi individualisé de leur comportement, de leur bien-être et de leur progression. Elle facilite également la relation avec les familles, qui disposent d'interlocuteurs stables et identifiés sur l'ensemble des temps périscolaires. La passerelle mise en place entre les CM2 et la Mission Ados illustre concrètement cette logique de continuité dans le parcours éducatif de l'enfant, en anticipant les transitions plutôt qu'en les subissant.

Articulation avec les projets d'école

En début de chaque année scolaire, le directeur du Service Toutes Générations présente les orientations pédagogiques des sites périscolaires en conseil d'école. Cet échange permet d'aligner les thématiques éducatives retenues (citoyenneté, environnement, autonomie, vivre-ensemble) sur les priorités des projets d'école, et de construire des prolongements concrets entre ce qui est vécu en classe et ce qui est proposé sur le temps périscolaire. Une réunion semestrielle inter-équipes réunit directeurs d'école, directeurs de site et animateurs afin d'ajuster les projets en cours, d'identifier les besoins émergents et de renforcer la cohérence des messages éducatifs adressés aux enfants.

Coordination opérationnelle quotidienne

Les échanges réguliers entre les animateurs, l'équipe enseignante, la société de restauration API et les agents municipaux intervenant sur le temps du midi permettent d'assurer une coordination fine autour de chaque enfant. Ces temps de transmission, formels ou informels, sont essentiels pour anticiper les situations particulières, adapter l'organisation en cas de besoin, et garantir la cohérence de l'accompagnement sur l'ensemble de la journée. Pour les enfants faisant l'objet d'un PAI ou d'un suivi spécifique, cette coordination inclut également l'infirmière et le psychologue scolaire, ainsi que les familles, dans le cadre de réunions de concertation organisées en début et en cours d'année.

Articulation avec les dispositifs partenariaux

Le PEDT s'articule avec plusieurs dispositifs existants sur le territoire et à l'échelle métropolitaine. Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) constitue un espace de démocratie participative dans lequel les jeunes de la commune exercent concrètement leur citoyenneté, en lien avec les objectifs éducatifs portés par les structures périscolaires. La participation au CMET (Conseil Métropolitain des Enfants aux Transitions) étend cette dimension citoyenne à l'échelle de la Métropole du Grand Nancy. Les partenariats engagés avec l'UNICEF, ECOGEOS et l'association JB Thierry viennent enrichir les projets pédagogiques en apportant des compétences et des ressources complémentaires à celles des équipes d'animation. Enfin, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) liant les communes de Pulnoy, Seichamps et Saulxures-lès-Nancy, des échanges et des rencontres entre structures jeunesse des trois communes sont organisés (olympiades, rencontres sportives et culturelles) renforçant l'ouverture des enfants sur un territoire élargi.

9

Les modalités d'évaluation

L'évaluation permet à l'ensemble des partenaires de mesurer l'avancement des projets et d'ajuster, si nécessaire, les actions mises en œuvre. L'atteinte des objectifs nécessite du temps, de la stabilité, de la continuité ainsi qu'une réelle persévérance. Elle met également en évidence le travail partenarial et la complémentarité de l'ensemble des acteurs impliqués.

L'évaluation peut s'appuyer sur un référentiel structuré autour de trois axes stratégiques :

La pertinence du projet

Ces critères permettent de vérifier dans quelle mesure les objectifs des actions répondent aux besoins des bénéficiaires et aux réalités du territoire. Ils sont suivis tout au long du projet et particulièrement lors d'évolutions du contexte du PEDT. Ils peuvent également contribuer à définir de nouvelles orientations ou à ajuster les objectifs initiaux.

L'efficacité du projet

Ces critères permettent d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs fixés dans le cadre du PEDT. Ils reposent sur une comparaison entre les objectifs définis et les résultats obtenus, afin d'identifier les écarts et d'en analyser les causes.

L'impact du projet

Ces critères permettent d'apprécier les effets du projet sur les publics concernés, à court, moyen et long terme. Ils mesurent les retombées positives ou négatives, ainsi que les changements durables observés dans la vie des enfants, des jeunes et de leur environnement, en lien direct ou indirect avec les actions menées. Ils peuvent également mettre en lumière des effets induits non initialement prévus.

Déclinaison opérationnelle par niveau d'évaluation

Le tableau ci-dessous synthétise les différents niveaux d'évaluation du PEDT, leurs acteurs, leur périodicité et les outils mobilisés :

Niveau d'évaluation	Objet	Acteurs	Périodicité	Outil
Comité de pilotage	Avancement global du PEDT, atteinte des objectifs, ajustements stratégiques	Élus, directeur STG, partenaires, CAF, SDJES	2 fois par an	Bilan d'activités, tableau de bord des indicateurs
Qualité des accueils	Conditions d'accueil, sécurité, satisfaction des familles	Directeurs de site, coordinateur, familles	Par période scolaire	Fiche satisfaction familles, registre incidents, taux de fréquentation
Cohérence éducative	Articulation projets pédagogiques / objectifs PEDT	Directeur STG, directeurs d'école, animateurs	Par semestre	Réunion bilan inter-équipes, grille de cohérence pédagogique
Évaluation animateurs et stagiaires	Compétences, posture éducative, progression	Directeurs de site, coordinateur	Par période (stagiaires) / annuel (animateurs)	Fiche d'évaluation individuelle
Évaluation par les enfants et jeunes	Ressenti, participation, satisfaction activités	Animateurs, directeurs de site	Mensuel / par période	Livre d'or, forum de discussion, fiche retour activité
Évaluation globale du PEDT	Bilan de fin de convention, impacts territoire	Tous partenaires	Fin de convention	Rapport d'évaluation final

Évaluation au niveau du comité de pilotage

Le comité de pilotage constitue l'instance centrale d'évaluation du PEDT. Il se réunit deux fois par an, et davantage si la situation l'exige, et a pour mission d'apprécier l'avancement global du projet, de mesurer l'atteinte des objectifs éducatifs fixés en début de convention et de décider des ajustements nécessaires. Chaque réunion s'appuie sur un bilan d'activités produit par le directeur du Service Toutes Générations, accompagné d'un tableau de bord d'indicateurs quantitatifs (taux de fréquentation, nombre d'actions réalisées par axe, évolution des effectifs accueillis) et qualitatifs (retours des familles, incidents signalés, points de tension identifiés par les équipes).

Évaluation de la qualité des accueils

La qualité des accueils est évaluée à chaque période scolaire par les directeurs de site, en lien avec le coordinateur. Elle repose sur plusieurs indicateurs : le taux de fréquentation par temps d'accueil, le suivi des incidents et des signalements, et le recueil de la satisfaction des familles via une fiche transmise une fois par an. Les résultats sont synthétisés et présentés au comité de pilotage. Tout incident significatif fait l'objet d'un signalement immédiat et d'une analyse a posteriori visant à adapter les pratiques d'accueil.

Évaluation de la cohérence éducative

Une réunion semestrielle inter-équipes réunit les animateurs, les directeurs de site et les directeurs d'école afin d'évaluer la cohérence entre les projets pédagogiques périscolaires et les projets d'école. Cette instance permet d'identifier les points de convergence et les éventuelles ruptures dans le parcours éducatif de l'enfant, et d'ajuster les thématiques ou les modalités d'intervention en conséquence. Les projets pédagogiques annuels font également l'objet d'une présentation en conseil d'école, portée par le directeur du Service Toutes Générations.

Évaluation des animateurs et des stagiaires

Chaque animateur fait l'objet d'un entretien annuel d'évaluation conduit par le directeur de site, portant sur sa posture éducative, ses compétences relationnelles et techniques, et son positionnement au regard des objectifs du projet pédagogique. Les stagiaires BAFA ou BPJEPS accueillis sur les sites font l'objet d'une évaluation à mi-stage et en fin de stage, à l'aide d'une fiche individuelle transmise au formateur référent. Cette évaluation porte sur la progression pédagogique du stagiaire, sa capacité à concevoir et animer des activités adaptées, et son intégration au sein de l'équipe.

Évaluation par les enfants et les jeunes

Les enfants et les jeunes sont associés à l'évaluation des activités selon des modalités adaptées à leur âge. Pour les moins de 10 ans, un forum de discussion est organisé une fois par période par les animateurs, permettant de recueillir leur ressenti sur les activités vécues et leurs envies pour la période suivante. Un livre d'or est également tenu à leur disposition en fin de chaque thématique. Pour les 11-17 ans accueillis à la Mission Ados et au CMEJ, des réunions mensuelles entre animateurs et jeunes permettent d'évaluer le programme en cours, d'intégrer leurs propositions et d'ajuster l'organisation des activités. Une fiche d'évaluation est complétée conjointement à l'issue de chaque intervention d'un partenaire extérieur.